

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2013 N°6
17 janvier 2013

- Décision du 16 janvier 2013 portant délégation de signature :
Contravention de grande voirie

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 16 JANVIER 2013
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la justice administrative,
Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la décision 31 décembre 2012 portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision 31 décembre 2012 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Un article 2-2 est ajouté à la décision susvisée ainsi rédigé :

« Article 2-2 Délégation est donnée à
1-1 M. Jean-Baptiste Maillard, directeur territorial du bassin de la Seine,
1-2 M. Patrick Butte, directeur territorial du Sud-Ouest,
1-3 M. Frédéric Lasfargues, directeur territorial du Centre-Bourgogne,
1-4 M. Jean-Pierre Defresne, directeur territorial du Nord-Pas-de-Calais,
1-5 Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale du Nord-Est,
1-6 Mme Monique Novat, directrice territoriale de Rhône Saône,
1-7 M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg par intérim.

à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Paris le, 16 janvier 2013

Le directeur général
Marc Papinutti

Signé